

Projet éducatif simplifié

Ce projet, nourri des finalités de l'Ufcv et du projet éducatif national concernant les accueils de loisirs, s'adresse à tous les partenaires de notre action auprès des enfants. Cette synthèse veut expliquer le fondement de nos pratiques, par la conception que nous nous faisons de l'enfant, de la place et du rôle de l'accueil de loisirs aux côtés de la famille et de l'école.

Il s'inscrit donc dans une réalité sociale, et doit permettre, par sa mise en oeuvre à travers les projets pédagogiques des accueils de loisirs, de donner du sens aux actions, d'expliquer des choix forts, de soutenir la créativité et la réflexion des personnels d'animation et de direction, des parents et des partenaires municipaux et institutionnels, qui sont les premiers acteurs de ce projet.

Enfin, ce projet est évolutif, puisqu'il s'inscrit dans un environnement social et se destine à des publics eux-mêmes en perpétuelles évolutions.

Ce projet définit 4 grands axes de réflexion, à partir desquels l'action de terrain peut être mise en oeuvre :

L'accueil de loisirs comme un lieu de détente

Rythmes

Au regard des rythmes imposés à l'enfant par l'école, les impératifs de travail de son/ses parent(s), sa participation à des activités culturelles ou sportives, il faut percevoir l'accueil de loisirs comme un lieu où l'enfant va pouvoir avant tout se poser, envisager sa journée à son rythme, rompre avec un système où les horaires lui sont imposés. Tout en respectant les rythmes personnels, l'accueil de loisirs doit donc proposer aux enfants des fonctionnements souples, ne se fondant pas sur le temps contraint.

Sécurisation

Par ailleurs, pas de détente possible si l'enfant ne perçoit pas qu'il est entouré d'une équipe d'adultes référents, organisés, en mesure de garantir sa sécurité physique et affective. Garantir les sécurités de l'enfant est un préalable incontournable à son bien-être, son sentiment de liberté, sa faculté à prendre des initiatives et envisager sa journée de façon sereine.

Plaisir

La qualité du climat relationnel que l'équipe d'adultes doit créer est aussi un facteur primordial de quiétude et de détente. L'enfant ne doit pas être « pressé », contraint, il doit pouvoir avoir le droit de ne rien faire. La relation, l'accompagnement de l'enfant dans ses projets de loisirs, doit être le premier vecteur de plaisir ressenti par l'enfant et l'adulte.

L'activité n'est donc qu'un moyen pour faire vivre à l'enfant des situations plaisantes et réalisables.

L'accueil de loisirs comme un lieu de socialisation

L'enfant acteur

Par socialisation, nous entendons d'abord permettre à l'enfant de trouver SA place parmi LES AUTRES. Les projets pédagogiques des accueils de loisirs devront favoriser le fait que l'enfant soit un ACTEUR de ses loisirs, que sa parole soit entendue, reconnue, et prise en compte, autant concernant l'activité que l'élaboration ou l'évolution des règles qui présideront à l'organisation de la vie collective. L'enfant, dans ces domaines (et dans d'autres !) est compétent, les adultes doivent lui reconnaître des prérogatives de proposition, de contestation, de négociation et de choix.

Un univers juste

L'équipe d'adultes, par ses comportements et ses paroles, par les actes qu'elle pose, doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité, de partage. Les règles, limites, sanctions, devront être légitimes, claires, expliquées et/ou négociées avec les enfants. L'enfant doit pouvoir s'exprimer dans un cadre collectif en lequel il a confiance, et à l'intérieur duquel on lui reconnaît le pouvoir d'agir.

Communication

Une relation de confiance doit naître des relations entre les enfants et les adultes, entre les enfants entre eux, entre l'équipe éducative au sens élargi et les parents. Le projet du centre, les fonctionnements mis en place doivent être clairs, définis systématiquement par l'ensemble des partenaires concernés. Une attention particulière doit être portée à la relation entre les acteurs de l'accueil de loisirs : équipe d'animation, parents des enfants accueillis et personnels municipaux et de l'éducation nationale constituent à notre sens une « entité éducative », qui, même si chacun a des rôles différents, doit être cohérente. Il faut donc travailler à l'explication, la concertation, l'information permanente des uns et des autres avec comme objectif la qualité et la clarté de ce qui est donné à vivre à l'enfant. Deux éléments nous apparaissent à cet égard incontournables : la qualité de l'accueil fourni aux parents et enfants aux différents moments de la journée, ainsi que la qualité de l'échange que l'équipe éducative doit instaurer avec les parents. Si l'on souhaite que l'accueil de loisirs ne soit pas considéré comme une garderie, il faut toujours savoir expliquer en quoi il est bien plus que cela.

L'accueil de loisirs comme un lieu de découverte

Découverte peut vouloir dire donner à l'enfant à pratiquer des activités nouvelles, ou du moins suffisamment diversifiées pour qu'elles soient l'occasion d'une expérimentation, d'un épanouissement.

Découvrir peut également signifier « se découvrir », c'est à dire se reconnaître à travers la pratique d'activités des goûts, des compétences, des appétits que l'on ignorait.

Enfin, découvrir, c'est aussi rencontrer, s'ouvrir sur l'extérieur, apprendre à connaître l'autre. Les accueils de loisirs ne doivent pas être des bulles fermées, mais au contraire favoriser les rencontres, permettre l'aventure collective, l'immersion et l'action dans une réalité sociale.

L'accueil de loisirs comme un lieu ludique

L'enfant, en arrivant, doit percevoir l'accueil de loisirs comme un espace de jeu, où des jouets, jeux, ateliers auxquels il a accès lui sont disponibles. Tout le milieu (espaces, matériel, règles, présence et interventions de l'adulte,...) mis en place doit favoriser l'initiative, doit être stimulant.

Pourquoi interdire ou limiter le droit de pratiquer spontanément une activité choisie par lui et pas forcément « programmée » par les adultes ? Les arguments apportés à cette réponse relèvent souvent du « confort » de l'adulte ou d'une rigidité des modes de fonctionnement, illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.